Déclaration faite à Michel MATHIEU lors du CSE Central du 06 juillet 2022

Monsieur le directeur général,

Le CSEC souhaite profiter de votre présence pour vous interpeller sur 2 points qui lui paraissent majeurs, et pour lesquels il est urgent d'agir, tant pour la réussite de notre entreprise que pour sa pérennité : d'une part, l'amélioration des conditions de travail de vos salariés et d'autre part la juste reconnaissance salariale de leur travail et le maintien de leur pouvoir d'achat.

En effet, malgré une écoute très attentive de vos annonces relatives au PMT 2025 lors du « grand format », force est de constater le manque d'ambition de LCL (dans le volet humain du PMT 2025) sur ces 2 sujets qui sont pourtant au cœur de la réussite de ce plan.

En ce qui concerne les conditions de travail et l'état de santé de nombreux salariés, le CSEC considère que, malgré notre alerte forte en mai 2021, la direction n'a pas, de notre point de vue, pris la mesure de la situation grave, voire critique, que traverse notre entreprise. Pourtant, les signaux sont nombreux et variés, provenant d'experts, d'élus, des organisations syndicales, de médecins du travail ou encore des salariés eux-mêmes au travers notamment, de leurs nombreux témoignages, des données du bilan social (nombre de démissions, absentéisme….).
Sur ce sujet, le CSEC constate actuellement une recrudescence de cas de harcèlement moral exercé par des managers, nuisant fortement au collectif de travail.
Or vos nouvelles ambitions parlent de transformations à venir, d'intensification de la relation, de montée en compétences afin de répondre aux exigences toujours plus grandes de la clientèle bancaire, de conquête… Si nous comprenons et partageons même ces ambitions, elles ne peuvent être exigées sans renfort des moyens humains et technologiques indispensables à la préservation de la santé de vos salariés.

En ce qui concerne la reconnaissance salariale, le CSEC considère que les mesures unilatérales mises en place en 2022 ne sont pas à la hauteur d'une grande banque comme la nôtre. Le refus des organisations syndicales représentatives d'y être associées, matérialisé par la non signature, cette année encore, du projet d'accord salarial, conforte notre position.
L'attribution d'une augmentation générale et d'une prime PEPA pour tous, se justifiait d'autant plus qu'en 2021, grâce aux efforts de tous les salariés, LCL a enregistré des bénéfices records.
Par ailleurs, vous reconnaissez que le travail bancaire est devenu plus dur, plus rapide, plus exigeant et nécessite de plus en plus d'expertise, ce qui appelle une revalorisation des salaires en conséquence. Le CSEC comme bon nombre de salariés concernés considèrent que les mesures socles mises en place pour certains métiers ne constituent que des minimas pour tenter de « coller » à la réalité du marché.
Aujourd'hui, au-delà de la juste rémunération du travail de vos salariés, le CSEC en appelle à votre responsabilité sociale face à la crise économique que nous traversons. Aussi, il vous demande, à l'instar des dirigeants de certains de nos confrères, de rouvrir sans délai de nouvelles négociations salariales pour accorder une mesure pérenne ainsi qu'une prime PEPA. Il est urgent d'agir pour endiguer la perte de pouvoir d'achat de vos salariés. Selon l'INSEE, l'inflation est donnée à 5,5% sur l'année 2022.

Monsieur le Directeur Général, cette déclaration attend de votre part des réponses fortes, concrètes et immédiates, sans lesquelles le CSEC se verrait contraint de prendre une position plus ferme face à un dialogue social qui ne cesse de se tendre au sein de notre entreprise.